

# **Service administratif des tribunaux judiciaires**

**2008-2009**

**Rapport ministériel sur le rendement**

---

L'honorable Rob Nicholson c.p., c.r. député  
Ministre de la Justice et procureur général du Canada



## Table des matières

<b>Message de l'administrateur en chef .....</b>	<b>1</b>
<b>Section I - Survol .....</b>	<b>3</b>
Raison d'être .....	4
Résultat stratégique et l'architecture d'activité de programme (AAP).....	5
Responsabilités .....	6
Activités des programmes – résultats attendus .....	8
Sommaire – Rendement.....	10
Ressources financières pour 2008-2009 .....	10
Ressources humaines pour 2008-2009.....	10
Contribution des priorités à l'atteinte des résultats stratégiques.....	12
Analyse des risques.....	13
Occasions .....	14
Profil des dépenses.....	15
Crédits votés et postes législatifs .....	16
<b>Section II - Analyse des activités de programme par résultat stratégique .....</b>	<b>17</b>
Résultat stratégique.....	18
Activité de programme par résultat stratégique.....	18
Activité de programme – Services du greffe .....	18
Activité de programme – Services judiciaires .....	22
<b>Section III - Renseignements supplémentaires.....</b>	<b>25</b>
Principales données financières .....	26
États financiers.....	26
Liste des tableaux supplémentaires.....	26
Autres sujets d'intérêt .....	27
Services internes .....	27



## Message de l'administrateur en chef

C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) du Service administratif des tribunaux judiciaires (le Service) pour la période se terminant le 31 mars 2009. Le Service est un modèle d'administration des tribunaux qui est unique sur le plan international et qui a attiré l'attention de juridictions du monde entier. Nous fournissons des services à quatre cours supérieures d'archives fédérales qui sont distinctes et indépendantes, ainsi qu'à leurs clients, tout en conservant leur indépendance face au pouvoir exécutif du gouvernement.

Les grandes priorités du Service pour l'exercice 2008-2009 portaient sur l'examen et l'harmonisation de nos processus et sur la mise en place continue, dans les années à venir, d'un environnement de travail qui répond à nos besoins. De nombreux progrès ont été réalisés dans ces domaines, pourtant il reste beaucoup de travail à accomplir. Le rapport présente un compte rendu équilibré du rendement de l'organisation par rapport aux priorités établies dans le Rapport sur les plans et les priorités (RPP).

La dernière année en a été une féconde en événements pour le Service. Le gouvernement a adopté le projet de loi C-3 (*Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*), qui a entraîné la création des postes d'avocats spéciaux, auxquels le Service a dû fournir des locaux et du soutien administratif.

Le Service a continué à concevoir et à développer un nouveau Système de gestion des instances (SGI) qui appuiera les quatre tribunaux et leurs clients et qui servira de fondation pour l'utilisation élargie des nouvelles technologies. La première phase a été mise en œuvre en mai 2008. Notre but ultime est de mettre à la disposition des plaideurs et des juges des dossiers de cours complètement électroniques.

Le Service a participé à la sixième ronde d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'exercice du Cadre de responsabilisation de la gestion (CRG). Cet exercice a été intensif et extrêmement utile – les résultats ont permis de préparer le processus de planification de 2009-2010. L'évaluation a aussi souligné le fait que les petits ministères et organismes, comme le Service, ont des capacités et des ressources limitées pour répondre à toutes les attentes en matière de gestion, les obligations en matière de rapports et les exigences en matière de politiques venant du centre. Nous devons donc agir de façon stratégique pour atteindre nos objectifs du CRG.

D'importants progrès continuent d'être marqués dans les domaines de la planification intégrée des ressources humaines, de gestion du talent, de la formation continue et du développement des compétences. Nous devons continuer d'attirer et de garder les bonnes personnes, qui possèdent les compétences nécessaires pour maintenir une prestation de services exceptionnelle aux cours et au public.

Je suis fier de nos réussites et je pense avec enthousiasme à l'année à venir, qui nous permettra de tabler sur nos succès.

R.P. Guenette



## **Section I - Survol**

## Raison d'être

Le Service administratif des tribunaux judiciaires a été créé le 2 juillet 2003, au moment de l'entrée en vigueur de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires*, L.C. 2002, ch. 8 (la Loi). La Loi a opéré à la fusion des anciens greffes et des services internes de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Le rôle du Service est de fournir, de manière efficace, des services de greffe, des services judiciaires et des services internes à la Cour d'appel fédérale, à la Cour fédérale, à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et à la Cour canadienne de l'impôt. Il permet ainsi d'améliorer leur indépendance judiciaire, garantissant leur autonomie par rapport au gouvernement fédéral, tout en assurant une plus grande responsabilisation à l'égard de l'utilisation des deniers publics.

Les quatre cours que sert le Service sont des cours supérieures d'archives. Elles ont toutes été créées par le Parlement du Canada en vertu du pouvoir d'établir des tribunaux « pour la meilleure administration des lois du Canada », pouvoir conféré par l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Ce modèle unique d'administration des tribunaux – soit la fourniture de services d'administration et de greffe consolidés à plusieurs tribunaux par une entité autonome face au pouvoir exécutif – est reconnu sur le plan international comme une pratique exemplaire. Le Service a participé activement à plusieurs programmes d'échanges internationaux en matière d'administration de la justice, notamment avec différents tribunaux en Russie, en Ukraine et en Chine. En plus, en accueillant régulièrement des délégations étrangères désirant bénéficier de l'expérience du Canada, le Service s'est bâti une réputation d'excellence et le fonctionnement des tribunaux canadiens au niveau fédéral a suscité de l'admiration.

Un des objectifs de la *Loi sur le Service administratif des tribunaux judiciaires* est de faciliter la coordination et la coopération entre les quatre tribunaux afin d'assurer la fourniture, de manière efficace, de services administratifs à ces tribunaux. Tout en essayant d'harmoniser les services administratifs et les services de greffe où c'est possible de le faire, le Service doit également tenir compte de l'indépendance dont jouit chaque tribunal dans la conduite de ses affaires.

Dans ce contexte, l'administrateur en chef rencontre régulièrement les quatre juges en chef et travaille en étroite collaboration avec eux dans le but d'établir un équilibre convenable entre harmonisation, efficacité et indépendance.

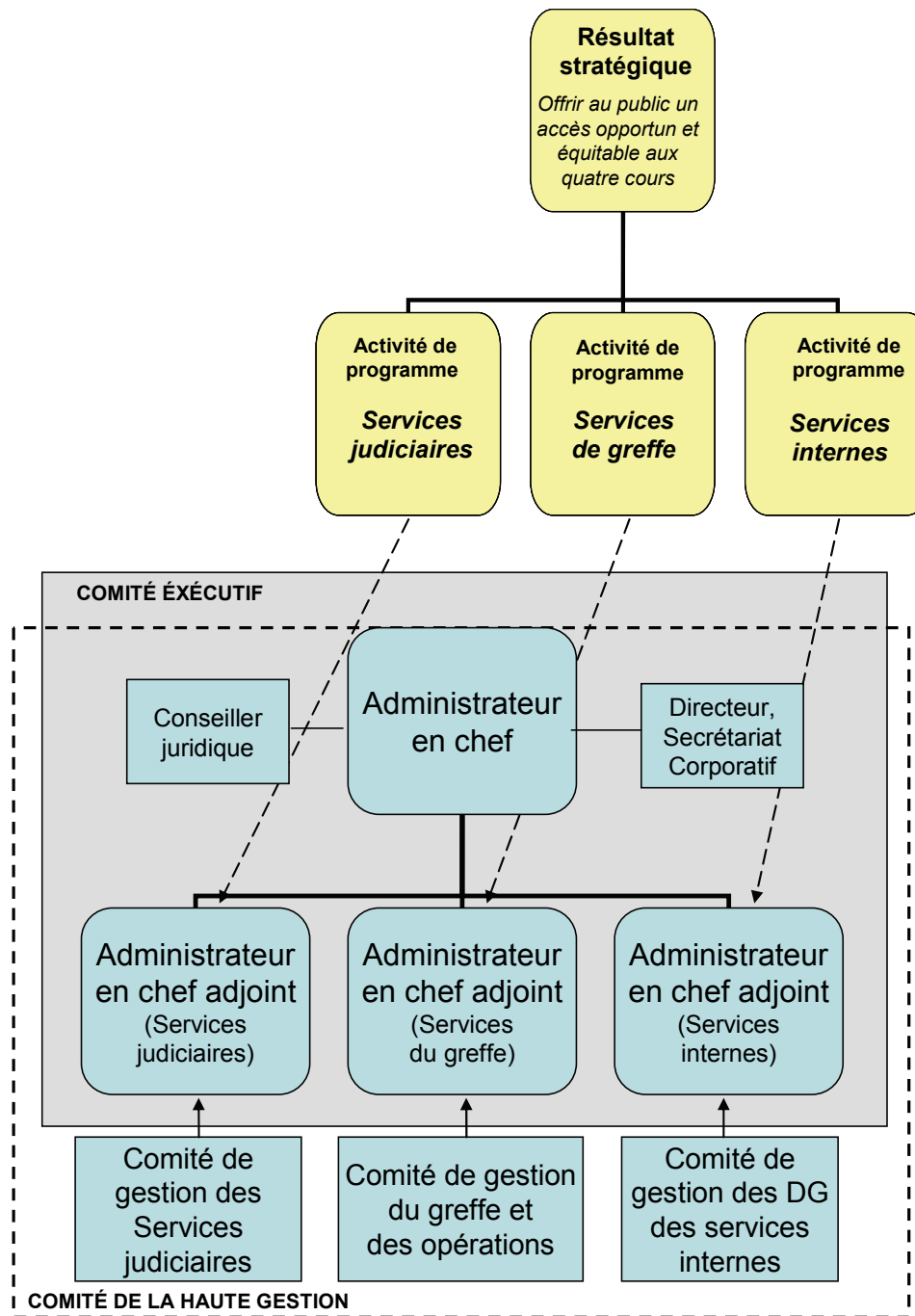
## **Le seul résultat stratégique du Service est le suivant :**

***Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.***



## Résultat stratégique et l'architecture d'activité de programme (AAP)

Dans son AAP, le Service n'a qu'un résultat stratégique appuyé par trois activités de programme. Elles reflètent la structure organisationnelle du Service :



## **Responsabilités**

### **Nos activités**

Le Service fournit un soutien aux quatre tribunaux et fait en sorte qu'il soit facile aux particuliers, aux sociétés, aux organismes et au gouvernement du Canada de leur soumettre des litiges et d'autres affaires. Le Service permet aussi aux tribunaux d'entendre et de juger les affaires qui leur sont soumises, et ce, de façon équitable, rapide et aussi efficace que possible.

### **Les fonctions du Service**

Le Service joue un rôle clé en :

- offrant aux juges, aux plaideurs et à leurs avocats des services relatifs aux audiences;
- informant les plaideurs à propos des règles de pratique, des directives et de la procédure des tribunaux;
- conservant les dossiers des tribunaux;
- assurant la liaison entre les juges, les avocats et les plaideurs profanes;
- traitant les documents déposés par les plaideurs ou signifiés à ces derniers;
- enregistrant toutes les instances judiciaires;
- faisant fonction de dépositaire auprès duquel les personnes qui cherchent à faire exécuter des décisions rendues par les cours et par des tribunaux administratifs fédéraux, comme le Conseil canadien des relations industrielles et le Tribunal canadien des droits de la personne, peuvent déposer les documents pertinents;
- fournissant des services de bibliothèque, des installations appropriées et des mesures de sécurité aux juges, aux protonotaires et au personnel; et
- offrant des services de soutien à la magistrature.

Pour faciliter l'accessibilité des parties aux tribunaux, le Service compte environ 630 employés répartis dans dix (10) bureaux permanents en Nouvelle-Écosse, au Nouveau Brunswick, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique. En plus, des partenaires provinciaux et territoriaux avec qui nous avons conclu des ententes fournissent des services de greffe et des salles d'audience dans d'autres endroits à Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau Brunswick, en Saskatchewan, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

Les grands objectifs prioritaires du Service pour 2008-2009, tel qu'ils sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités étaient de moderniser nos processus administratifs et les activités des services de greffe, et d'établir un environnement de travail bien conçu, dynamique et pleinement intégré qui favoriserait la prestation de nos services aux clients et à la magistrature.

## **Les tribunaux auxquels nous fournissons un soutien**

La **Cour d'appel fédérale** (CAF) entend les appels visant les décisions de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt, ainsi que certains autres appels prévus par la loi. Elle a aussi compétence exclusive pour entendre et juger les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions de 16 offices fédéraux énumérés à l'article 28 de la *Loi sur les Cours fédérales*. Les parties à un litige tranché par la Cour d'appel fédérale peuvent obtenir l'autorisation d'interjeter appel auprès de la Cour suprême du Canada si l'affaire met en cause une question d'importance pour le public. Pour un complément d'information sur la Cour d'appel fédérale, veuillez consulter le site <http://www.fca-caf.gc.ca>.

La **Cour fédérale** (CF) est un tribunal de première instance. Elle a compétence en première instance – mais non compétence exclusive – à l'égard des instances engagées par la Couronne ou contre elle (y compris les revendications liées au droit autochtone), et des instances touchant le droit de l'amirauté et la propriété intellectuelle. Elle a aussi compétence exclusive pour entendre les affaires de sécurité nationale et les appels interjetés en vertu de 110 lois fédérales, de même que pour connaître des demandes de contrôle judiciaire visant tous les offices fédéraux ne relevant pas de la Cour d'appel fédérale. Cette compétence comprend, en particulier, les demandes de contrôle judiciaire visant les décisions rendues par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Pour en savoir plus sur la Cour fédérale, veuillez consulter le site <http://www.fct-cf.gc.ca>.

La **Cour d'appel de la cour martiale du Canada** (CMCA) a principalement pour fonction d'entendre les appels contestant des décisions rendues par une cour martiale. Les cours martiales sont des tribunaux militaires constitués en vertu de la *Loi sur la défense nationale*, qui jugent les affaires relevant du *Code de discipline militaire*, lequel se trouve aux parties III et VII de cette loi. Sont membres de la Cour tous les juges de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale ainsi que certains juges de première instance et d'appel en exercice des cours supérieures provinciales. Pour en savoir davantage sur la Cour d'appel de la cour martiale du Canada, veuillez consulter le site <http://www.cmac-cacm.ca>.

La **Cour canadienne de l'impôt** (CCI) est une cour de justice spécialisée qui juge les affaires qui impliquent des contribuables et l'administration fiscale fédérale. La Cour permet aux contribuables et aux entreprises de résoudre des litiges découlant de questions telles que le paiement de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les produits et services, ainsi que la question de savoir si des emplois sont assurables ou s'ils ouvrent droit à pension aux fins de la *Loi sur l'assurance-emploi* et du *Régime de pensions du Canada*. Pour un complément d'information sur la Cour canadienne de l'impôt, visitez le site <http://www.tcc-cci.gc.ca>.

## Activités des programmes – résultats attendus

<b>Résultat stratégique</b>	<i>Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</i>
<b>Activité de programme</b>	<b>Résultats attendus</b>
<b>Services du greffe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation aux processus judiciaires et compréhension de ceux-ci afin de garantir que le public et les parties aient accès aux cours</li> <li>• Accès aux cours aussi rapidement que possible, avec le moins de difficultés possible grâce au service à la clientèle, à la qualité des conseils, aux processus efficaces et opportuns et à la prestation d'un service impartial</li> <li>• Déroulement fluide et approprié des audiences</li> <li>• Un système durable de services pour les cours qui permet une meilleure utilisation de la technologie, une optimisation des ressources et une optimisation de la valeur de l'argent dépensé</li> </ul>
<b>Services judiciaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les juges ont les outils et les ressources dont ils ont besoin afin d'exercer leurs fonctions en temps opportun</li> <li>• Les membres du Barreau et les plaideurs comprennent mieux le fonctionnement des cours et y sont sensibilisés</li> <li>• Les intervenants principaux et le public reçoivent des renseignements à temps pour les affaires présentées à la cour au sujet de l'état de la procédure et des jugements</li> <li>• Une meilleure réponse aux besoins du Barreau et des plaideurs via une meilleure compréhension de leurs besoins</li> </ul>
<b>Services internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> </ul>

# ***ARCHITECTURE D'ACTIVITÉS DE PROGRAMME 2008-2009***

## **SERVICE ADMINISTRATIF DES TRIBUNAUX JUDICIAIRES**

### **RÉSULTAT STRATÉGIQUE**

***Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.***

### **TROIS ACTIVITÉS DE PROGRAMME**

#### **Services du greffe**

Services du greffe de la Cour d'appel fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada

Services du greffe de la Cour fédérale

Services du greffe de la Cour canadienne de l'impôt

Opérations régionales du greffe - Québec & Atlantique, Ontario et Ouest

Meilleures pratiques et modernisation

#### **Services judiciaires**

Services des cadres judiciaires

Services des adjointes judiciaires

Services des auxiliaires juridiques

Services de bibliothèque

#### **Services internes**

Services de gestion et de surveillance

Services de gestion des ressources humaines

Services de gestion des finances

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Services de gestion des installations et des biens

Services de gestion de l'information

Services des technologies de l'information

Vérification interne

Autres services de soutien à la prestation

Services des chauffeurs et des préposés à l'audience

Services de traduction

L'AAP 2009-2010 du Service a été modifiée afin de mieux refléter les sous-activités des activités de programme <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2009-2010/inst/caj/caj01-fra.asp#t1.2>.

## Sommaire – Rendement

### Ressources financières pour 2008-2009 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
62,7	71,2	68,1

Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Les écarts les plus importants entre le total des autorisations et les dépenses prévues sont dus au financement additionnel reçu pour les conventions collectives (3,4 millions de dollars), le report du budget de fonctionnement (2,5 millions de dollars), l'intégrité des programmes (2 millions de dollars), le déménagement pour la consolidation des opérations du greffe de l'immeuble Lorne à l'immeuble Thomas D'Arcy McGee, Ottawa (1,3 million de dollars) et les insuffisances salariales (900 000 \$) qui comprennent les prestations payées aux employés en congé de maternité et les indemnités de départ.

Il convient de souligner que l'écart le plus important, 3,4 millions de dollars, est attribuable à la signature des conventions collectives avec la majorité des agents négociateurs vers la fin de l'exercice financier 2008-2009. Ces conventions collectives prévoyaient des paiements rétroactifs, ainsi que d'importantes primes à la signature pouvant atteindre 4 000 \$ par employé.

L'écart de 2 millions de dollars relatif à l'intégrité des programmes mentionnés précédemment est attribuable au financement lié aux salaires des protonotaires et aux frais de déplacement et autres dépenses des juges suppléants, ainsi que les coûts de soutien pour ces membres judiciaires. Le financement est reçu à partir de la réserve de gestion sur une base annuelle. Par conséquent, une quantité importante de financement est reçue par le budget supplémentaire des dépenses chaque année, plutôt que par le budget principal des dépenses. Le Service travaille actuellement avec les organismes centraux pour résoudre cette question de façon permanente.

L'écart entre le total des autorisations et les dépenses réelles est attribuable :

- (a) Inutilisation de 1,8 millions de dollars en raison des retards dans la dotation, et
- (b) Un million de dollars a été approuvé pour la relocalisation de certaines installations du Service en 2008-2009. La relocalisation prévue pour le Service a été retardée à cause que le déménagement du ministère qui occupait les locaux destinés au Service a été retardé de huit mois. Lorsque Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) a avisé le Service de ce problème, un report de fonds a été demandé à l'automne 2008 et le Conseil du Trésor a accepté la demande.

### Ressources humaines pour 2008-2009 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
630	595	35

ETP – Équivalent temps plein

L'écart entre les ressources prévues et réelles peut être attribués aux retards dans la dotation des postes vacants.

## Sommaire – Rendement

<b>Résultat stratégique : Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</b>		
<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Rendement de 2008-2009</b>
Niveau de satisfaction des clients et de la magistrature quant aux services fournis	Taux de satisfaction de 85 % des clients et des juges	Des sondages provisoires sur le taux de satisfaction du service à la clientèle ont été conçus en 2008-2009; ils seront administrés en 2009-2010

(en millions de dollars)

Activité de programme	2007-2008 Dépenses réelles	2008-2009				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles	
Services du greffe	38	36,2	39,5	44	42,2	Affaires gouvernementales L'objectif stratégique du Service s'harmonise avec le secteur des affaires gouvernementales
Services judiciaires	22,6	21,6	23,1	27,2	25,9	puisqu'il soutient les Cours qui, de par leurs décisions, assistent l'appareil gouvernemental, et ce, tout en conservant leur indépendance.
<b>Total</b>	<b>60,6</b>	<b>57,8</b>	<b>62,7</b>	<b>71,2</b>	<b>68,1</b>	

Les totaux peuvent ne pas paraître exacts du fait que les chiffres ont été arrondis.

Comme les écarts indiqués dans le tableau précédent ont essentiellement les mêmes répercussions sur les Services du greffe et les Services judiciaires, les écarts entre les dépenses prévues, le total des autorisations et les dépenses réelles de l'activité de programme sont attribuables aux mêmes facteurs que ceux décrits plus haut.

## Contribution des priorités à l'atteinte des résultats stratégiques

Priorités opérationnelles	Type	Progrès accomplis	Liens avec le résultat stratégique
<p>Modernisation de nos processus administratifs et des activités des services de greffe</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration d'un nouveau Système de gestion des instances (SGI)</li> <li>Saisie électronique des documents</li> <li>Examen et harmonisation des processus internes</li> </ul>	déjà établie	<p>Dépasse les attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des progrès importants ont été réalisés dans l'élaboration du nouveau SGI</li> <li>Une utilisation accrue du dépôt électronique, de la numérisation et de la distribution électronique des jugements</li> <li>Une demande de proposition pour l'enregistrement électronique des instances a été préparée</li> <li>Les procédures et processus des quatre cours ont été examinés et des normes de service ont été élaborées</li> </ul>	<p>Résultat stratégique</p> <p>Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</p> <p>L'examen et l'harmonisation des processus, l'adoption de nouvelles technologies et l'élaboration du nouveau SGI contribuent directement à la prestation de services de plus grande qualité en temps opportun aux Canadiens et à un meilleur accès aux cours.</p> <p>La mise en application du nouveau SGI et l'intégration des diverses technologies connexes seront les prochains défis importants du Service.</p>

Priorités en matière de gestion	Type	Progrès accomplis	Liens avec le résultat stratégique
<p>Mise sur pied d'un environnement de travail bien conçu, dynamique et pleinement intégré qui favorisera la prestation de nos services à nos clients et à la magistrature</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Planification des ressources humaines (RH)</li> <li>Application de la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i> (LMFP)</li> <li>Appui au renouvellement de la fonction publique</li> <li>Consolidation des bureaux dans la région de la capitale</li> </ul>	déjà établie	<p>Satisfait aux exigences</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité de l'unité des RH a augmenté de façon importante</li> <li>Un plan intégré des RH de trois ans a été élaboré</li> <li>La formation sur la LMFP a été donnée et les pouvoirs ont été délégués aux gestionnaires</li> <li>Le plan de gestion des personnes a été élaboré</li> <li>Élaboration de profils de compétences</li> <li>L'immeuble Thomas D'Arcy McGee (TDM) a été désigné comme solution à long terme pour les besoins de locaux du Service dans la RCN</li> <li>Les opérations du greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour</li> </ul>	<p>Résultat stratégique</p> <p>Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La qualité des services offerts aux Canadiens et aux cours dépend d'une équipe complète d'employés hautement qualifiés. Bien que des progrès importants aient été faits dans ce domaine, il s'agit d'un défi constant qui nécessite une attention et de l'action soutenues.</li> <li>Les résultats du sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2008 seront analysés et un plan d'action sera élaboré au cours de l'année à venir.</li> </ul>



nationale (RCN)		<p>d'appel de la cour martiale du Canada ont été regroupées et partagent un comptoir de service commun pour le public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application du projet de loi C-3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La consolidation complète des employés dans la RCN aura lieu sur une période de plusieurs années, à mesure que l'espace de bureau dans l'immeuble TDM se libère.</li> </ul>
-----------------	--	--	--

## Analyse des risques

### Sécurité physique

Le besoin d'assurer un niveau approprié de sécurité physique pour les juges des cours, les employés du Service et les autres parties aux audiences est un défi constant pour l'organisation. Des incidents récents ont fait accroître le besoin d'augmenter le profil de sécurité dans les bureaux et dans les salles d'audience partout au pays.

L'évaluation du CRG pour le Service a aussi précisé les domaines pour lesquels une attention supplémentaire est requise en matière de sécurité. Une stratégie globale nationale sur la sécurité des tribunaux et une analyse de rentabilisation connexe sont en cours d'élaboration. Elles traiteront des questions telles que les enquêtes de sécurité lors des audiences, la sécurité personnelle des juges, la planification de la continuité des opérations, la sécurité de la technologie de l'information et d'autres domaines connexes. Le Service travaille à obtenir les ressources nécessaires pour cette initiative importante.

### Difficultés auxquelles les petits organismes doivent faire face

Le Service a participé à la sixième ronde d'évaluation du Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'exercice du CRG à l'automne 2008. Cet examen approfondi a été très instructif et a servi de catalyseur important pour la planification de l'exercice 2009-2010. Cependant, l'examen a aussi souligné le manque inhérent de capacité pour les petits organismes comme le Service de satisfaire à toutes les exigences en matière de gestion et de présentation de rapports prévues par les divers organismes centraux.

Le Service a donc choisi de se concentrer sur le renforcement de certains points importants en gestion identifiés par l'exercice du CRG et précisé dans le RPP pour l'exercice financier 2009-2010. Notamment, la mise en œuvre d'un régime officiel de gestion des risques pour le Service a été ciblée comme priorité générale pour l'année à venir.

De plus, des discussions avec le Bureau du contrôleur général au sujet d'un modèle approprié pour la fonction de vérification interne sont en cours et les résultats seront mises en œuvre au cours de l'année à venir.

Du financement pour le soutien des plans prévus qui renforceront les domaines tels que la gestion de l'information et les services de sécurité et pour le soutien de la consolidation des locaux du Service dans la RCN sera demandé parce que l'organisme ne possède pas les ressources internes pour ces initiatives essentielles.

### Nos employés

La nature fortement opérationnelle du travail du Service nécessite des employés qui ont des compétences précises et spécialisées et de l'expérience qui prend des années à acquérir. De plus, la taille de l'organisme fait souvent obstacle aux occasions importantes d'avancement professionnel au sein des services du greffe, des services judiciaires et des services internes. Le risque de perdre des employés qualifiés est omniprésent et constitue un défi constant pour le Service.

L'une des priorités pour l'exercice 2008-2009 était d'attirer, de former, d'aider et de retenir des employés qualifiés. La première étape visait à renforcer de façon importante la capacité des services de ressources humaines qui a souffert d'un manque de personnel pendant une période fort longue. Cette étape a été complétée en 2008-2009 et a jeté les bases pour l'élaboration d'un plan intégré triennal des ressources humaines. Ce plan comprend une stratégie complète de gestion des personnes et appuie l'initiative du renouvellement de la fonction publique dans les domaines de la planification, du recrutement, de la formation des employés et de l'infrastructure habilitante.

Le Service a une unité de formation opérationnelle qui continue d'offrir des cours sur mesure à l'interne aux employés du greffe au sujet de la compétence, des règles et des procédures des quatre cours.

### **Charge de travail**

La charge de travail des cours, et par extension, du Service, est affectée par le volume des instances présentées. Ce volume peut être affecté par des changements dans le climat économique national et international, ainsi que par le volume de décisions rendues par des commissions et des tribunaux comme la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR). Une augmentation des affaires en matière d'immigration dont la Cour fédérale a été saisie au cours du dernier trimestre de 2008-2009 peut indiquer une augmentation connexe dans le nombre de décisions rendues par la CISR, ce qui sera surveillée de près au cours de l'année à venir.

L'entrée en vigueur du projet de loi C-3, qui a modifié la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* et a mis en place le régime des avocats spéciaux, a eu des répercussions importantes sur le Service. Le Service fournit des locaux et du soutien administratif aux avocats spéciaux dans leur examen de documents classifiés sur place. Le volume des affaires portant sur les procédures désignées a augmenté considérablement, obligeant la réaffectation des employés qualifiés du greffe qui possèdent une cote top secrète à des tâches différentes du fonctionnement habituel des cours.

### **Occasions**

#### **Technologie**

Le Service continue de répondre aux attentes changeantes des plaideurs et des juges en renouvelant sa prestation de services et en prenant avantage des nouvelles technologies autant que possible. L'objectif ultime est de rendre les dossiers électroniques complets disponibles aux employés, aux juges et au public. La mise en place d'un Système de gestion d'instances commun appuiera le dépôt électronique, la numérisation des documents, la réception électronique des télécopies, l'enregistrement électronique des audiences et la diffusion électronique des décisions. L'importance accrue accordée au dépôt électronique a vraiment porté fruit si l'on compare le nombre de documents reçus par voie électronique qui a plus que doubler, passant de 6 673 à 15 020 en une seule année. La première étape du nouveau système a débuté en mai 2008 et des travaux importants ont été accomplis, en particulier dans la deuxième phase et dans les autres phases. Il est prévu que le SGI sera terminé en 2010-2011.

Le Service explore aussi le concept général de la salle d'audience en ligne, pour lequel les technologies connexes dans les domaines de la gestion des documents et des preuves, de la vidéoconférence, de l'enregistrement audionumérique et d'autres domaines seront complètement intégrées. Une évaluation des besoins et un examen des pratiques exemplaires dans d'autres ressorts seront entrepris au cours de l'année à venir et entraîneront l'élaboration d'un plan d'action pour l'avenir.

## Consolidation des locaux dans la Région de la capitale nationale (RCN)

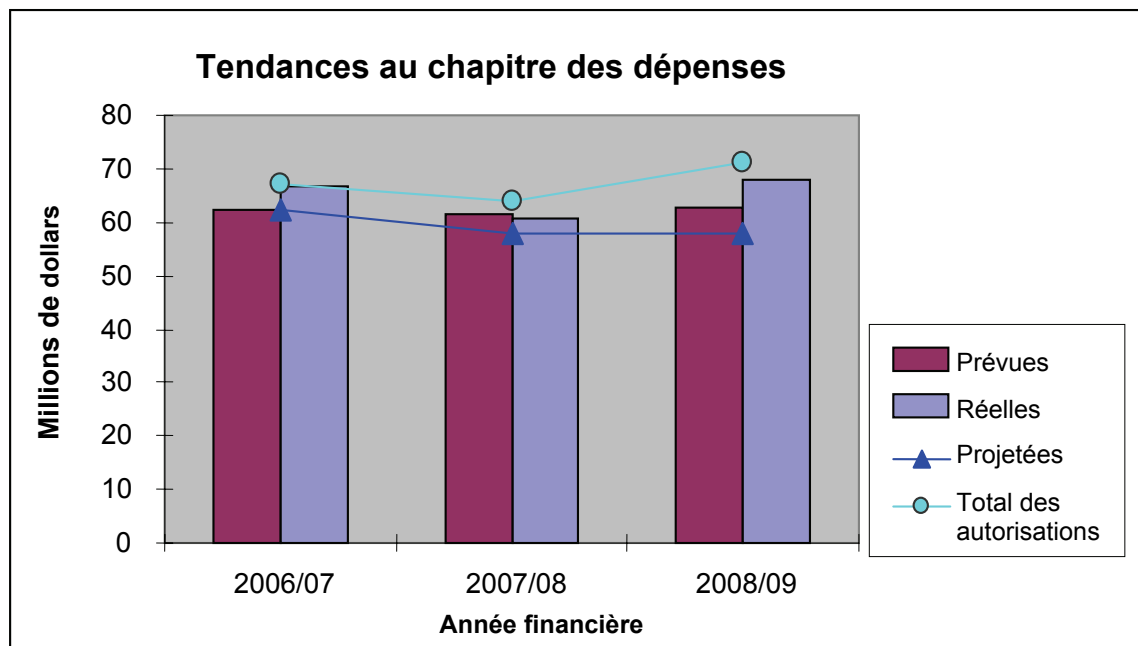
La création du Service en 2003 a fusionné deux organismes distincts, qui avaient des systèmes, des règles, des politiques, des cultures et des processus complètement différents. Le nouveau Service a investi beaucoup de temps et d'énergie à la fusion de ces organismes tout en visant à créer le « point d'accès unique » prévu par la loi habilitante.

Cependant, le plus grand obstacle à l'intégration jusqu'à ce jour a été le fait que les juges, ainsi que les employés du greffe et des services généraux dans la RCN se trouvent dans cinq immeubles différents au centre-ville. Afin d'optimiser l'utilisation efficace des ressources humaines et financières pour le soutien aux quatre cours, l'une des priorités a été de réunir tous les employés du Service dans la RCN en un seul lieu.

La haute direction a travaillé en collaboration avec TPSGC et le résultat a été que l'immeuble Thomas D'Arcy McGee a été choisi comme solution à long terme pour les besoins en locaux des juges et des employés du Service. Au cours des années à venir, à mesure que les locataires actuels déménagent, le Service obtiendra plus de locaux.

Un lieu commun pour les opérations du greffe permettra la formation polyvalente des employés au sujet des règles et des procédures des quatre cours. Cela donnera une plus grande souplesse pour répondre aux fluctuations de la charge de travail dans les cours et améliorera les services aux clients. À plus long terme, la centralisation des employés des services internes auprès des juges et des employés du greffe permettra une prestation plus opportune et plus efficace de services à nos clients internes.

## Profil des dépenses



### Explications des écarts

- Les dépenses réelles ont augmenté de 60,6 millions de dollars en 2007-2008 à 68,1 millions de dollars en 2008-2009 et cet écart est expliqué dans le « sommaire du rendement ».

Il convient de noter qu'en 2006-2007, le Service a dépensé environ 4,5 millions de dollars pour la consolidation de ses opérations dans une seule installation à Toronto, ainsi que pour ses entrepôts à Gatineau (Québec).

- Le total des autorisations est passé de 63,8 millions de dollars en 2007-2008 à 71,2 millions de dollars en 2008-2009. La différence de 7,4 millions de dollars est due essentiellement aux ententes conclues par les conventions collectives (3,4 millions de dollars), au financement reçu en 2008-2009 pour la modification de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, en vertu de laquelle le Service doit offrir du soutien aux nouveaux avocats spéciaux (3,1 millions de dollars), et au déménagement de l'édifice Lorne visant à regrouper les opérations de greffe du Service d'Ottawa à l'immeuble Thomas D'Arcy McGee (1,3 million de dollars).

### Crédits votés et postes législatifs

(en millions de dollars)

Poste voté ou législatif (L)	Libellé tronqué du poste voté ou législatif	2006-07 Dépenses réelles	2007-08 Dépenses réelles	2008-09 Budget principal des dépenses	2008-09 Dépenses réelles
30	Dépenses de programme	60,5	54,6	51,6	61,9
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6,1	6,0	6,2	6,2
<b>Total</b>		66,6	60,6	57,8	68,1

## **Section II - Analyse des activités de programme par résultat stratégique**

## Résultat stratégique

### **Le public a accès de façon rapide et adéquate aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.**

Le Service n'a qu'un seul résultat stratégique d'ensemble qui décrit sa raison d'être. Un système judiciaire efficace et efficient dépend d'un accès facile, pour les plaideurs, au greffe des cours et d'une gestion efficace des dossiers et des audiences pour aider les juges à exercer leurs fonctions judiciaires. Le Service axe ses efforts sur la modernisation et l'amélioration des services tant pour le public que pour les juges.

Pour y arriver, le Service a établi un objectif à long terme visant à garder des dossiers complètement électroniques. Cela permettra un accès plus facile et plus opportun aux documents, réduira les copies papiers produites et gardées et rendra plus efficace la gestion des dossiers.

Le Service s'emploie donc à mettre à l'essai et à mettre en œuvre des technologies habilitantes telles que le dépôt électronique, l'enregistrement audionumérique, la numérisation de documents et la transmission électronique de décisions aux parties et aux éditeurs. L'élaboration du SGI, qui vise la réception, la conservation et la gestion des documents et d'autres renseignements des dossiers de la cour, est au cœur de cette initiative.

Simultanément, l'organisme examine continuellement ses processus internes pour éliminer les retards et les incohérences et élabore des normes de service internes et externes pour garantir que les plaideurs et les juges reçoivent un soutien efficace et efficient de la part du Service.

## Activité de programme par résultat stratégique

### **Activité de programme – Services du greffe**

Les Services du greffe traitent les documents légaux ainsi que les demandes de contrôle judiciaire sous la juridiction de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Ces services assurent la gestion des dossiers de cour et le fonctionnement adéquat du processus judiciaire et de l'accès aux cours.

Les Services du greffe sont fournis par l'entremise de dix points de service partout au Canada et des protocoles d'entente ont été négociés avec plusieurs organismes provinciaux et territoriaux pour la réception de documents judiciaires et l'utilisation de salles d'audience dans huit endroits additionnels.

<b>Activité de programme : Services du greffe</b>					
<b>Ressources financières 2008-2009 (millions de dollars)</b>			<b>Ressources humaines 2008-2009 (ETP)</b>		
<b>Dépenses prévues</b>	<b>Total des autorisations</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Ressources prévues</b>	<b>Ressources réelles</b>	<b>Écart</b>
39,5	44,0	42,2	409	377	32

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	État du rendement	Sommaire du rendement
Sensibilisation aux processus judiciaires et compréhension de ceux-ci afin de garantir que le public et les parties aient accès aux cours	Niveau de sensibilisation au processus judiciaire et compréhension du processus	Amélioration de la formation opérationnelle des employés	Satisfait dans une certaine mesure	Formation des nouveaux employés et des employés existants  Améliorations ciblées au programme de formation
		Soutien accru aux plaideurs qui se représentent eux-mêmes	Satisfait à presque tous	Amélioration du contenu du site Web de la Cour fédérale  Clarté accrue des lettres de renseignements envoyés aux plaideurs  Ordinateurs pour le public installés dans les régions de l'Ouest, à Toronto et à Ottawa
	Quantité et qualité des produits de renseignement	Examen des brochures d'information et du contenu du site Web	Satisfait à tous	Renseignements examinés et mis à jour Brochures mises à jour
Accès aux cours aussi rapidement que possible, avec le moins de difficultés possible grâce au service à la clientèle, à la qualité des conseils, aux processus efficaces et opportuns et à la prestation d'un service impartial	Quantité et type de procédures en fonction de l'adresse du bureau et de la langue	Parité avec 2007-2008	Dépassé	Augmentation générale de 2,8 % par rapport à 2007-2008
	Délais moyens des procédures par type et par niveau de complexité	Identification des fonctions clés du greffe et ébauche des normes de service	Satisfait à presque tous	Ébauche des normes de service terminée  Évaluation manuelle en fonction des normes  Les renseignements au sujet du rendement seront inscrits dans le nouveau SGI
	Quantité d'inscriptions enregistrées par région	Parité avec 2007-2008	Satisfait à tous	99,7 % des résultats de 2007-2008
Déroulement fluide et approprié des audiences	Niveau de satisfaction des tribunaux et des parties aux audiences en ce	Augmentation du niveau de satisfaction	Satisfait à tous	Un suivi informel auprès des juges a démontré une augmentation de la satisfaction et un niveau d'erreur très bas

	qui a trait aux principaux services à la clientèle tels que le caractère adéquat des installations, des employés, de l'équipement, de la sûreté et de la sécurité aux audiences, etc.	Préparation d'un sondage pour les juges	Satisfait à tous	Le sondage a été préparé et les juges en chef l'ont approuvé - doit être diffusé en 2009-2010
		Préparation d'un sondage pour les employés	Satisfait à tous	Sondage préparé - doit être diffusé en 2009-2010
Un système durable de services pour les cours qui permet une meilleure utilisation de la technologie, une optimisation des ressources et une optimisation de la valeur de l'argent dépensé	Résultats des initiatives en matière de modernisation en fonction des améliorations aux processus internes, à la gestion des instances et à la meilleure utilisation de la technologie, etc.	Mise en œuvre de la phase 1 du SGI	Satisfait à tous	Phase 1 du SGI mise en œuvre
		Élaboration de la phase 2 du SGI	Satisfait à tous	Phase 2 du SGI élaborée - doit être mise en œuvre au cours de l'année à venir Ressources prévues et plan établi pour l'élaboration des cinq phases restantes
		Augmentation de l'utilisation des nouvelles technologies	Satisfait à presque tous	Utilisation étendue du dépôt électronique, de la transmission électronique des jugements et du balayage électronique Demande de propositions préparée pour le système d'enregistrement audionumérique
	Étendue des processus intégrés dans les cours	Harmonisation des processus du greffe dans tous les bureaux, tout en respectant les différences des cours	Satisfait à presque tous	Processus clés harmonisés, comptoir unique pour la CAF, la CF et la CACM à l'immeuble TDM Rôle des greffiers clarifié au sujet des procédures dans la RCN et dans les régions

### Avantages pour les Canadiens

La prestation opportune et efficace de services de greffe aux Canadiens facilite leur accès au système judiciaire. Les parties qui comparaissent devant les cours – qu'il s'agisse d'avocats, d'agents ou de membres du public – s'attendent à des services de grande qualité pour que leur affaire soit entendue et tranchée avec effort et délai minimaux. Le greffe fournit des services tels que les renseignements sur les procédures, la réception de documents, la création et la conservation de dossiers, l'établissement du calendrier des audiences, le soutien en cours d'audience, la préparation et l'émission de décisions, et ainsi de suite. Les particuliers peuvent obtenir l'accès aux Services du greffe en personne dans dix bureaux permanents au pays, par téléphone ou sur les sites Web des cours. Dans l'année à venir, une vision pour la transition stratégique et prudente vers des dossiers



complètement électroniques pour les quatre cours sera énoncée, ce qui améliorera grandement la qualité des services offerts aux Canadiens.

### **Analyse du rendement**

Des progrès importants ont été effectués au cours de l'exercice financier en matière d'amélioration du niveau de service du greffe. Pendant la période d'examen, la gouvernance du projet du SGI s'est grandement renforcée et cela a permis un progrès important, soit la mise en place de la phase 1 du projet en mai 2008 et la mise en place à venir de la phase 2 en 2009-2010.

L'étendue du dépôt électronique de documents a grandement augmenté en 2008-2009. La Cour canadienne de l'impôt permet le dépôt électronique de tous les documents, et un Avis à la communauté juridique de la Cour fédérale, en novembre 2008, a annoncé que les documents pour tous les types de procédures pouvaient maintenant être déposés par voie électronique. De plus, un groupe de travail avec l'Agence du revenu du Canada a été constitué afin que l'Agence augmente le nombre de documents qu'elle dépose par voie électronique. Par conséquent, le nombre de documents reçus électroniquement a plus que doublé, passant de 6 673 en 2007-2008 à 15 020 en 2008-2009.

Comme le dépôt électronique est la méthode privilégiée pour la saisie numérique des documents, une évaluation des différentes approches de dépôt électronique aura lieu au cours de l'année à venir et les résultats aideront le Service à élaborer une stratégie à long terme.

Le déménagement des opérations du greffe de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale et de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada à l'immeuble Thomas D'Arcy McGee en décembre 2008 a permis d'établir un comptoir unique permettant au public d'obtenir les Services du greffe de ces cours.

Des ébauches de normes de services ont été préparées au cours de l'année, après un examen des processus internes qui a ciblé les pratiques exemplaires et les occasions d'harmoniser et de simplifier la façon dont nous menons nos activités. Ces normes de service seront finalisées, approuvées, mises en application et suivies au cours de l'exercice financier à venir.

### **Leçons apprises**

Le projet du SGI a été financé à l'interne par le Service au cours des dernières années. Des problèmes techniques et du changement dans le personnel ont entraîné des retards dans la date de livraison prévue. Les Services conseils du gouvernement ont signé un contrat vers la fin de l'exercice 2008-2009 pour entreprendre un examen de tiers indépendant de la gestion du projet. On s'attend à ce que les résultats de cet examen donnent des renseignements au sujet de la gouvernance du projet et le renforcent afin de garantir que le produit final répond aux exigences des utilisateurs, optimise les ressources et ne subisse aucun autre retard.

Au cours de l'année, les Services du greffe ont eu à composer avec un taux important de postes vacants, ce qui a entraîné une augmentation des heures supplémentaires ainsi que de la fatigue chez les employés et des efforts soutenus ont été déployés pour la tenue d'activités de dotation. En travaillant de près avec les Services des ressources humaines, ces processus de dotation devraient être complétés tôt au cours de l'année à venir, ce qui apportera stabilité et soulagement à l'équipe. Le perfectionnement des compétences essentielles pour les Services du greffe est en cours et la mise en place d'un plan des ressources humaines permettra la mise en œuvre d'une stratégie proactive en matière de dotation.

## **Activité de programme – Services judiciaires**

Les Services judiciaires fournissent un soutien direct à tous les juges grâce aux efforts des adjointes judiciaires, des auxiliaires juridiques, des jurilinguistes, des chauffeurs, des huissiers-audienciers et du personnel de la bibliothèque. Sont notamment offerts du soutien administratif, des services de recherche, de documentation, de révision, d'édition, et de conseils linguistiques et terminologiques, le tout dans le but de prêter main-forte aux juges afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions juridiques en temps opportun.

<b>Activité de programme : Services judiciaires</b>					
<b>Ressources financières 2008-2009 (millions de dollars)</b>			<b>Ressources humaines 2008-2009 (ETP)</b>		
<b>Dépenses prévues</b>	<b>Total des autorisations</b>	<b>Dépenses réelles</b>	<b>Ressources prévues</b>	<b>Ressources réelles</b>	<b>Écart</b>
23,1	27,2	25,9	221	218	3
<b>Résultats attendus</b>	<b>Indicateurs de rendement</b>	<b>Objectifs</b>	<b>État du rendement</b>	<b>Sommaire du rendement</b>	
Les juges ont les outils et les ressources dont ils ont besoin afin d'exercer leurs fonctions en temps opportun	Degré de satisfaction des tribunaux en ce qui a trait aux services offerts	Soutien des adjointes judiciaires et des auxiliaires juridiques disponible dans les 24 heures	Satisfait à presque tous	Système instauré de soutien continu d'adjointes judiciaires  Système d'alternance instauré pour assurer la disponibilité des auxiliaires juridiques	
		Réponse de la bibliothèque dans les deux heures	Satisfait à presque tous	Étudiants, employés occasionnels et personnel d'agences utilisés selon les besoins pour garantir un service en temps opportun  Amélioration du niveau de satisfaction des juges	
Les membres du Barreau et les plaideurs comprennent mieux le fonctionnement des cours et y sont sensibilisés	Rétroaction du Barreau et des plaideurs	Réunions périodiques de la magistrature et du Barreau et de divers comités spécialisés de liaison du Barreau	Satisfait à tous	Modifications périodiques aux Règles en fonction des commentaires des intervenants	
		Réunions périodiques du Comité des règles	Satisfait à tous	Élaboration de lignes directrices spécialisées en matière de pratique à la Cour fédérale pour aider les plaideurs	

		Séances portes ouvertes des cours	Satisfait à tous	Élaboration d'outils de soutien pour les plaideurs qui se représentent eux-mêmes
Les intervenants principaux et le public reçoivent des renseignements à temps pour les affaires présentées à la cour au sujet de l'état de la procédure et des jugements	Niveau de satisfaction des intervenants principaux et du public en ce qui a trait à la présentation opportune des renseignements et à la précision des renseignements	Décisions affichées sur le site Web dans les 48 heures suivant la communication	Satisfait à presque tous	Les problèmes en matière de processus qui pourraient causer des délais ont été ciblés et réglés
		Traductions affichées sur le site Web dans les six mois suivant la décision	Satisfait à presque tous	Les causes des retards entre la réception des traductions et l'affichage ont été identifiées
		Communication de bulletins spéciaux pour les médias pour les décisions qui ont un intérêt public particulier	Satisfait à presque tous	Environ 50 bulletins pour les médias ont été communiqués ou affichés. Certaines décisions qui présentaient un grand intérêt n'ont pas été visées par le processus des bulletins
		Réponses aux demandes de renseignements du public et des médias pour la Cour fédérale dans les 24 heures	Satisfait à tous	Plus de 500 réponses en temps opportun aux demandes de renseignements du public et des médias; rétroaction positive de la Tribune de la presse parlementaire
Une meilleure réponse aux besoins du Barreau et des plaideurs via une meilleure compréhension de leurs besoins	Portée de la mise en application par le Service des suggestions présentées par le Barreau et les plaideurs	Suivi au sujet de la rétroaction du Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau, d'autres comités spécialisés de liaison avec le Barreau et des réunions du Comité des règles dans les six mois	Satisfait à presque tous	Élaboration des lignes directrices en matière de pratique de la Cour fédérale (p. ex. les litiges complexes en propriété intellectuelle ou le droit autochtone) pour aider les plaideurs

	Niveau de satisfaction du Barreau et des plaideurs quant à la volonté du Service d'agir	Lancement du processus pour la publication des modifications aux Règles de procédure dans les six mois suivant la réunion semestrielle	Satisfait à presque tous	Résolution d'autres problèmes en matière de pratique du greffe et de la Cour identifiés par le Barreau
--	---	--	--------------------------	--

### **Avantages pour les Canadiens**

Les Services judiciaires fournissent une gamme de services et de soutien direct aux juges des quatre cours. Ces services comprennent le soutien administratif, les services de bibliothèque, la recherche juridique, les services des chauffeurs et à des préposés à l'audience, la traduction et la révision. Le bon déroulement des procédures judiciaires et la capacité des juges d'entendre et de trancher des affaires de façon efficace et opportune sont essentiels au bon fonctionnement du système judiciaire. Le Service travaille en étroite collaboration avec les juges afin de garantir qu'il répond à leurs besoins pour qu'ils puissent consacrer leur temps et leur énergie à l'audition d'affaires et au prononcé de décisions, ce qui est à l'avantage des plaideurs.

### **Analyse du rendement**

Les Services judiciaires ont travaillé en étroite collaboration avec la magistrature en 2008-2009 afin de cibler les irritants et les problèmes qui ont des répercussions négatives sur la capacité des juges de remplir leurs fonctions de façon opportune et efficace. Du point de vue organisationnel, il a été décidé de transférer aux Services judiciaires les unités responsables de la traduction, de la révision, de la distribution et de l'affichage des jugements à partir des Services internes afin de mieux gérer ces processus. Un examen complet de l'affichage des jugements et de l'affichage subséquent des traductions a été entrepris et des points importants ont été ciblés. La rationalisation du processus d'embauche d'adjointes judiciaires qualifiées pour aider les juges était une priorité et les Services judiciaires ont travaillé en collaboration avec les Services des ressources humaines pour trouver des solutions. En général, les juges ont été satisfaits à ce jour des progrès atteints dans ces domaines importants.

### **Leçons apprises**

Les Services judiciaires ont noté plusieurs problèmes en matière de rendement, qui ont été réglés ou qui sont en voie de l'être. Certains retards entre l'émission des décisions et leur affichage sur le site Web étaient liés à des processus de communications internes, qui ont en général été réglés. Les causes des délais entre la réception de la traduction d'une décision et son affichage sur le site Web ont été ciblées. Les causes qui relèvent du Service sont en voie d'être réglées, alors que dans certains cas, une intervention judiciaire est requise. Enfin, des moyens novateurs et proactifs de répondre aux délais en matière de dotation des postes d'adjointes judiciaires ont été examinés et mis en place afin de réduire les délais dans l'embauche de personnel qualifié.

## **Section III - Renseignements supplémentaires**

## Principales données financières

Les principales données financières présentées ci-dessous visent à fournir un aperçu de la position financière et des opérations du Service.

(en milliers de dollars)

État condensée de la situation financière À la fin de l'exercice (31 mars 2009)	Variation en %	2009	2008
ACTIF	-6,5	4 982	5 329
<b>Total de l'actif</b>	<b>-6,5</b>	<b>4 982</b>	<b>5 329</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-6,5</b>	<b>4 982</b>	<b>5 329</b>
PASSIF	29,3	23 587	18,247
<b>Total du passif</b>	<b>29,3</b>	<b>23 587</b>	<b>18,247</b>
ÉQUITÉ	44,0	(18 605)	(12 918)
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>44,0</b>	<b>(18 605)</b>	<b>(12 918)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>-6,5</b>	<b>4 982</b>	<b>5 329</b>

(en milliers de dollars)

Déclaration condensée des opérations De l'exercice (terminé 31 mars 2009)	Variation en %	2009	2008
DÉPENSES	10,3	93 732	84 959
<b>Total des dépenses</b>	<b>10,3</b>	<b>93 732</b>	<b>84 959</b>
CHIFFRE D'AFFAIRES	-45,1	4 368	7 961
<b>Total des revenus</b>	<b>-45,1</b>	<b>4 368</b>	<b>7 961</b>
<b>COÛT NET DES OPÉRATIONS</b>	<b>16,1</b>	<b>89 364</b>	<b>81 263</b>

## États financiers

Les états financiers du Service se trouvent à l'adresse suivante : [http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/DPR-RMR\\_fra/DPR-RMR-2008-2009-detail\\_fra](http://cas-ncr-nter03.cas-satj.gc.ca/portal/page/portal/SATJ/DPR-RMR_fra/DPR-RMR-2008-2009-detail_fra)

## Liste des tableaux supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2008-2009 sont disponibles dans le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à l'adresse : <http://www.tbs-sct.gc.ca/dpr-rmr/2008-2009/index-fra.asp>.

[Tableau 1 : Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles](#)

## **Autres sujets d'intérêt**

### **Services internes**

#### ***Pressions financières***

Dans le RPP, le Service a relevé des besoins financiers pour lesquels aucune source permanente de financement n'a été garantie. Ces besoins portent sur la rémunération et les frais de déplacement des protonotaires, les frais afférents aux juges suppléants, certains longs procès et les frais liés à certains postes créés à la suite de l'établissement du Service en 2003. Ces questions financières restent non résolues à ce jour. De plus, du financement est nécessaire pour l'avancement de plusieurs initiatives clés dans les domaines de la sécurité, de la gestion de l'information et de la consolidation des locaux dans la RCN.

Le Service travaille en étroite collaboration avec le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances afin de résoudre ces importants problèmes financiers.

Le Service se voit obligé de réduire les niveaux de référence de façon continue et croissante en raison de l'initiative de réforme du régime d'approvisionnement. Cependant, il ne profitera pas de l'épargne prévue. Quarante-cinq pourcent (45%) de ses fonds de fonctionnement sont à la traduction, aux services de commissionnaires, à la transcription des audiences et aux dépenses de la bibliothèque – pour lesquels aucune épargne ne sera générée par la réforme du régime d'approvisionnement. Cette réduction nette du financement contribue de façon importante aux pressions financières énoncées ci-dessus.

#### ***Installations***

En décembre 2008, les employés du greffe ont déménagé de l'immeuble Lorne à l'immeuble Thomas D'Arcy McGee, au 90, rue Sparks, Ottawa. Ce dernier a été désigné comme solution à long terme des besoins en locaux pour le Service dans la RCN. Le projet a été mené à terme dans les temps tout en respectant le budget. Le Service a absorbé environ 300 000 \$ des coûts du projet. Ce déménagement a entraîné l'augmentation de la satisfaction des employés, la création d'un comptoir unique pour trois des cours et la prestation de services plus efficaces pour les juges.

La consolidation des cours et du Service dans l'immeuble Thomas D'Arcy McGee continuera au cours des prochaines années, à mesure que les baux se terminent et que des locaux se libèrent.